



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SUBMISSION À :
Module de réception des soumissions de
l'Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés
Soumission par télécopieur:

1-866-246-6893

Soumission par courriel: soumissionsouest-bidswest@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique peuvent ne seront pas être acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 15 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

REVISION 003 TO A INVITATION TO TENDER

MODIFICATION 003 D'UNE INVITATION À SOUMISSIONNER DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Issuing Office - Bureau de distribution :
l'Agence Parcs Canada
Calgary, AB T2G 4X3

Title - Sujet : Remise en état de la station d'épuration des eaux usées de Lake Louise – Parc national Banff	
Solicitation No. - N° de l'invitation : 5P420-20-0448/A	Date : 12 avril 2021
Amendment No. - N° de modification : 003	
Client Reference No. - N° de référence du client : 1480	
GETS Reference No. N° de référence de SEAG : PW-21-00949500	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin : At - à : 14h00 On - le : 22 avril 2021	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
F.O.B. - F.A.B. : Plant - Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other - Autre : <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à : Rebecca Chen	
Telephone No. - N° de telephone : (587) 439-3529	Fax No. -N° de télécopieur : (866) 246-6893
Email Address – Courriel : rebecca.chen2@canada.ca	
Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction : See Herein – Voir ici	
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE	
Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Address - Adresse :	
Telephone No. - N° de telephone :	Fax No. - N° de télécopieur :
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Signature :	Date :

Modification 003

La présente modification vise à repousser la date de clôture de l'appel d'offres, à diffuser des questions et réponses, à apporter des modifications au dossier d'appel d'offres et à apporter des changements au dossier d'appel d'offres.

A. Date de clôture des soumissions

La date de clôture de l'appel d'offres 5P420-20-0448/A, qui avait été fixée au 15 avril 2021, est reportée au **22 avril 2021 à 14 h HAR.**

La période de questions n'a pas été prolongée.

B. Précisions

Les produits de remplacement seront examinés pour approbation après l'attribution du contrat. Les produits de remplacement proposés doivent répondre aux mêmes exigences de performance que celles décrites dans les documents d'appel d'offres. Les soumissionnaires doivent présenter leurs offres conformément au devis, car il n'y a aucune garantie qu'un produit de remplacement sera approuvé.

C. Questions et réponses

- Q36.** Je voulais vous contacter pour vous proposer un produit de remplacement équivalent concernant notre pompe de dosage chimique à diaphragme jointe – Prisma (marque EMEC) concernant la **section 46 33 42.**
- R36.** Les produits de remplacement seront examinés pour approbation après l'attribution du contrat. Les produits de remplacement proposés doivent répondre aux mêmes exigences de performance que celles décrites dans les documents d'appel d'offres. Les soumissionnaires doivent présenter leurs offres conformément au devis, car il n'y a aucune garantie qu'un produit de remplacement sera approuvé.
- Q37.** Concernant l'article 3.3.23 de la section 01 29 00, veuillez fournir ou confirmer l'emplacement des spécifications concernant les extincteurs.
- R37.** L'emplacement des extincteurs par unité de traitement sera confirmé auprès de l'APC au moment de la mobilisation.
- Q38.** Concernant l'article 2.10 de la section 22 05 15, Lab Eye Wash (poste pour le lavage des yeux du labo), veuillez confirmer où se trouve ce poste sur les dessins.
- R38.** Il doit être situé à l'évier du laboratoire.
- Q39.** Concernant la section 33 11 00 du devis, il est indiqué que la conduite principale doit être en PVC C900, alors que le dessin 1.P2-01 indique du HDPE pour la conduite d'eau, etc. Veuillez expliquer.
- R39.** Le devis prévaut sur les dessins. Veuillez fournir et installer du PVC C900 pour la conduite principale.
- Q40.** Concernant l'article 2.6.12.1 de la section 44 43 33.11 du devis, « Provide 304L discharge tube for compaction, dewatering and delivery of screenings to integrated drop chute and hygienic bagger and receiving bin. », veuillez confirmer que le bac est fourni par le propriétaire, car les fournisseurs l'excluent.
- R40.** Le bac ne fait pas partie de l'énoncé des travaux de ce projet.
- Q41.** Dans le dessin 1.E0-01, le massif de conduits reliant le bâtiment des ouvrages de dérivation et les bioréacteurs porte la mention « See detail 8 on drawing 1.4E-01 ». Il n'y a pas de dessin 1.4E-

01. Les détails du dessin 1.E4-01 vont jusqu'à 7. Veuillez fournir le détail du dessin pour le massif de conduits.

R41. Voir le détail 7 du dessin 1.E4-01.

Q42. Dans le dessin 1.P2-01, il y a un raccordement quelconque du drain du biofiltre. La note indique de se reporter aux détails dans le dessin 1.E0-00, mais aucun raccordement n'est montré sur ce dessin. Veuillez expliquer.

R42. Le drain du biofiltre se raccorde au regard comme l'indique le dessin. Veuillez vous reporter au détail 6 du dessin 8.P4-01 concernant la pénétration des tuyaux dans la paroi du regard.

Q43. Dans le dessin 1.M0-05, l'aérotherme électrique 02-UH-01 ne devrait-il pas être un 02-EUH-01 comme dans le dessin 2.M2.01 et autres?

R43. Oui. Le 02-UH-01 est le même aérotherme électrique que le 02-EUH-01 pour les ouvrages de dérivation. Il manque le « E » dans le numéro d'identification.

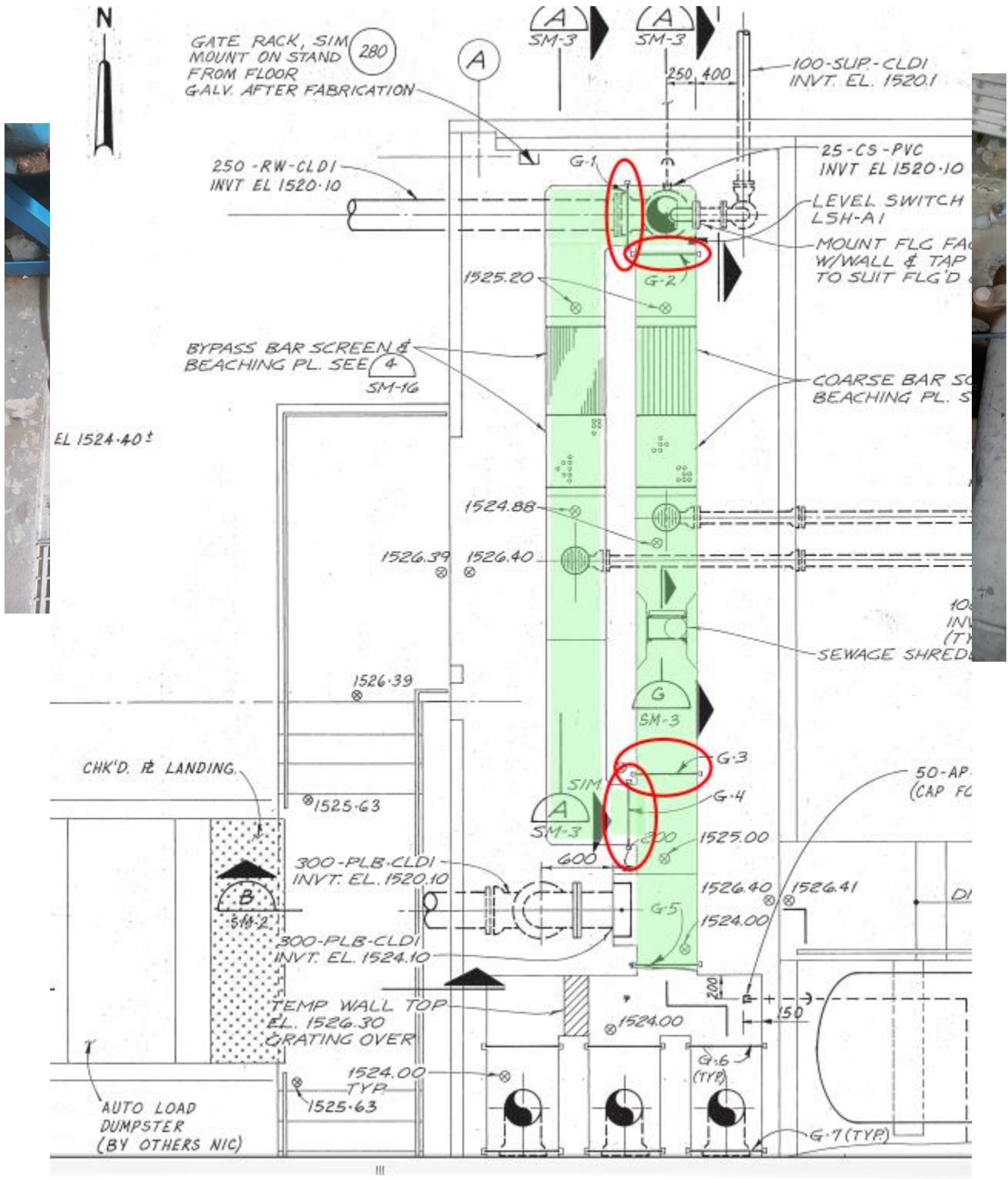
Q44. Dans le dessin 2.M1-01, cela suggère que les LPUH-2 à 3, et la tuyauterie (en gras) sont nouveaux, mais ils ne figurent pas dans les tableaux. Veuillez expliquer.

R44. Les LPUH-2, 3, 4 doivent rester avec les dérivations existantes et la tuyauterie individuelle en place. Veuillez vous reporter à la note 2 du dessin 2.M1-01 concernant la réinstallation des supports des aérothermes.

- Veuillez vous reporter à toutes les notes figurant sur les dessins.
- La conduite 20-LPG-BS acheminée à la nouvelle salle mécanique est la seule nouvelle conduite de propane dans le bâtiment.
- Précision supplémentaire – Dispositif anti-refoulement du raccordement d'eau du réfrigérateur :
 - Dessin 2.M5-03, raccord DCW de 10 mm à FRG-1. Modèle Watts – Ensemble pour les zones à pression réduite Série LF009 (raccorder l'évacuation du dispositif antiretour [BFP] au drain le plus proche en amont de la purge de pression DSK-1).

Q45. À propos de la grille dans le dessin 2.P2-01 :

- a) Nous ne pouvons pas voir s'il y a des vannes pour fermer le canal principal et si nous devons utiliser ce qui ressemble à un canal de dérivation. Veuillez préciser si nous devons contourner la grille pendant les travaux, et si oui, de quelle façon.



R45a). Veuillez consulter le dessin et les photos ci-dessous pour connaître l'emplacement des canaux et des quatre (4) vannes d'isolement.

b) Pouvez-vous confirmer que la nouvelle grille s'adaptera sans modification de la taille du canal existant?

R45b). Nous ne sommes pas en mesure de le confirmer. Les dimensions des grilles varient d'un fournisseur à l'autre. L'entrepreneur doit prévoir une modification structurelle pour sceller l'espace entre la grille et le canal selon les spécifications et les recommandations du fournisseur.

Q46. Concernant le dessin 6.M2-01, veuillez donner des précisions quant au détail du drainage de tranchée, car le dessin montre des siphons de sol dans la tranchée de drainage, mais pas de tuyauterie.

R46. La tuyauterie n'existe pas dans le détail de la tranchée de drainage.

Q47. Le document d'appel d'offres, page 15 sur 35, montre une partie du tableau des prix pour la section C. Ouvrages de dérivation, Article 4.6.5b) et indique un « Ur » (sans doute pour « Urinal ». En examinant l'ensemble des dessins, on ne trouve pas d'urinoir sur les plans ou schémas correspondants.

a) Veuillez confirmer si cet urinoir est nécessaire.

R47a). Les nouveaux urinoirs ne font pas partie du projet. Aucun coût de soumission n'est requis pour l'Article 4.6.5b. Toute offre de coût pour l'Article 4.6.5b sera supprimée.

b) Si c'est le cas, veuillez fournir des dessins mis à jour pour illustrer cet élément de l'offre.

R47b). Aucun coût de soumission n'est requis pour l'Article 4.6.5b. Toute offre de coût pour l'Article 4.6.5b sera supprimée.

c) Si ce n'est pas le cas, pouvez-vous modifier cet élément de l'offre pour indiquer qu'il ne s'applique pas à cet appel d'offres?

R47c). Aucun coût de soumission n'est requis pour l'Article 4.6.5b. Toute offre de coût pour l'Article 4.6.5b sera supprimée.

Q48. Dans la section 01 35 43 Procédures environnementales, l'Article 1.17.1 stipule « No "Hazardous Wastes" have been identified on the Site to date by PCA. If identified during construction, they should be disposed of at a suitable Class I landfill facility. »

R48. Tout déchet dangereux découvert au cours de la construction doit être éliminé dans une installation d'élimination appropriée de classe 1.

Q49. L'Alberta Asbestos Abatement Manual stipule au chapitre 4 : « The first step to managing asbestos is to conduct a building survey to confirm the location of asbestos-containing materials, the types of asbestos present and the condition of the materials. » (La première étape de la gestion de l'amiante consiste à effectuer une étude du bâtiment pour confirmer l'emplacement des matériaux contenant de l'amiante, les types d'amiante présents et l'état des matériaux.) Une étude du bâtiment a-t-elle été réalisée pour déterminer l'état et la quantité d'amiante sur les lieux? Compte tenu des diverses pénétrations nécessaires pour réaliser ces travaux, il est impossible de chiffrer le prix de l'élimination de l'amiante sans disposer d'une étude du bâtiment.

R49. L'entrepreneur doit inclure dans son offre le coût d'une étude sur l'amiante dans le bâtiment. Si l'on découvre de l'amiante, le coût de l'enlèvement de cette matière dangereuse sera réglé par un ordre de modification.

Q50. Les dessins d'architecture n'indiquent pas les types de revêtements de sol. Cependant, dans le devis, on trouve les sections 09 30 00 pour les carreaux, 09 65 00 pour les revêtements de sol résilients et 09 65 43 pour les revêtements de sol en linoléum. Veuillez indiquer l'emplacement de ces types de revêtements de sol.

R50. Reportez-vous au tableau Room Schedule Headwords Building, à la colonne Floor Finish du dessin 2.A1-01 pour connaître le type de revêtement de sol, puis consultez la légende intitulée Material Finish Legend pour avoir la description du type de revêtement de sol.

Q51. Dans le Formulaire de prix combinés, sous C. Ouvrages de dérivation, les Articles 2.3.1 et 2.3.2 portent respectivement sur la démolition et l'enlèvement des panneaux muraux et plafonds

existants, et le remplacement des cloisons sèches, plafonds et finitions à l'intérieur. Cependant, les dessins n'indiquent pas qu'il faut enlever les murs et le plafond des salles de stockage ou du laboratoire et des bureaux existants, par exemple. Veuillez préciser, car il manque de l'information (emplacement, type de cloison sèche, revêtement, etc.) si les murs et les plafonds doivent être enlevés et remplacés.

- R51.** Reportez-vous au dessin 2.A0-01 pour l'étendue de la démolition. Pour les pièces dont la légende de démolition contient la mention « Existing to be Removed », il faut enlever les revêtements de plancher, de mur et de plafond. Les nouveaux revêtements sont indiqués sur le dessin 2.A1-01 dans le tableau Room Schedule Headwords Building avec sa légende intitulée Material Finish Legend, ainsi que dans l'encadré contenant les rubriques Wall assemblies, Floor assemblies et Roof assemblies.
- Q52.** Le formulaire d'offre mentionne l'Article 4.6.5b « Ur ». Je ne vois pas cet urinoir dans le schéma de la plomberie intérieure pour les ouvrages de dérivation sur le dessin 2.M5-03. Où se trouve cet appareil?
- R52.** Le projet ne prévoit pas d'urinoirs. Aucun coût de soumission n'est requis pour l'Article 4.6.5b. Toute offre de coût pour l'Article 4.6.5b sera supprimée.
- Q53.** Concernant la hotte indiquée sur le dessin 2.m2-02, je n'ai trouvé aucune spécification à propos de cet élément dans le tableau. Pouvez-vous fournir plus de renseignements sur cet équipement?
- R53.** La hotte sera fournie et installée par le propriétaire. Seuls les travaux nécessaires à la fourniture et à l'installation de l'évacuation de la hotte sont inclus dans le projet.
- Q54.** Concernant l'appendice 1, Articles 1.1.6, 1.3.7 et la section 01 29 00, Article 3.5.4 sur le retrait temporaire du système d'aération et la mise en place une fois les dalles installées », veuillez fournir les plans des canalisations existantes, etc., qui doivent être retirées de façon permanente au niveau supérieur et inférieur des réservoirs.
- R54.** Les dessins de l'ouvrage fini ne sont pas disponibles. Veuillez vous reporter aux photos du bioréacteur fournies dans l'appendice 2 qui illustrent le système d'aération existant ainsi qu'au dessin 3.P2-02. L'entrepreneur doit obtenir confirmation avant le démontage.
- Q55.** Dans le document d'appel d'offres, les Articles C.1.1 et D.1.1 de l'appendice 1 – Formulaire de prix combinés, mentionnent les points d'ancrage des dispositifs antichute du toit. Veuillez nous fournir les emplacements et les caractéristiques de ces ancrages.
- R55.** L'entrepreneur doit présumer que de nouveaux points d'ancrage des dispositifs antichute seront nécessaires.
- Q56.** Concernant la section 40 23 19.02, veuillez préciser ce qui suit :
- a) La page 3 mentionne des vannes de type BV06 pour toutes les vannes d'alum., mais il n'y a pas de vanne BV06 dans la section 40 92 13.01.
- R56a)** Reportez-vous à BV04 pour toutes les vannes d'isolement d'alum.
- b) La page 6 indique le type BV01 pour des vannes d'un calibre égal ou inférieur à 75 mm, ce que nous avons sur la conduite d'eau de service (dessin 1B.G0-03), mais selon la section 40 92 13.01, les vannes de type BV01 sont pour les eaux usées et les boues.
- R56b)** Pour le tableau de la page 6 de la section 40 23 19.02 :
- remplacez BV01 par BV03 pour un robinet à bille <75 mm.
 - Supprimez « BV03, BV05 (Note 3) », remplacez par BV01.
- c) La page 9 indique le type BF10 pour les vannes papillon AA, mais il n'y a pas de BF10 dans la section 40 92 13.01.
- R56c)** Reportez-vous au type BF02 pour toutes les vannes d'isolement AA.
- d) Page 10, note 1 – Veuillez fournir un détail pour les gaines de tuyau.
- R56d)** Supprimez la note 1 de la page 10 de la section 40 23 19.02.
-

- Q57.** Concernant la section 40 23 19.05, lorsque les systèmes ont des limites de température de fonctionnement de 5 °C à 30 °C et de -40 °C à 150 °C, quelle clause s'applique.
- R57.** Pour la tuyauterie intérieure de traitement des liquides, les limites de température de 5 °C à 30 °C s'appliquent. Pour la tuyauterie AA, les températures de -40 °C à 150 °C s'appliquent.
- a) 2.17.2 Isolation pour les systèmes dont la température de fonctionnement est de 16 °C (60 °F) ou plus :
- R57a)** Cette clause s'applique à toute la tuyauterie AA.
- b) 2.17.3 Isolation pour les systèmes dont la température de fonctionnement est inférieure à 16 °C (60 °F).
- R57b)** Cette clause s'applique à la tuyauterie extérieure, à l'exception de la tuyauterie AA.
- Q58.** Concernant l'Article 2.3.4.3 de la section 40 23 19.05, souhaitez-vous avoir des raccords Victaulic rigides ou flexibles?
- R58.** Les raccords Victaulic flexibles sont acceptables selon les exigences de suspension et de support du fabricant et les normes pertinentes.
- Q59.** Concernant le dessin 1.15-01, veuillez fournir les exigences relatives au tracé du massif de conduits et à l'hydrovac pour le tracé souterrain des câbles à fibre optique ou Ethernet de la zone 02 aux zones 04, 05, 06 et 07.
- R59.** Suivez le tracé indiqué sur les dessins 1.E0-01, 1.I5-01, 1.P2-01 et le détail du massif de conduits sur le dessin 1.E4-01.
- Q60.** Concernant le dessin 1.E0-06, Notes 1 et 2, veuillez fournir le rapport d'inspection CEC-Code de Magna IV Engineering référencé, les calibres des câbles existants, les calibres des disjoncteurs existants et le tracé des câbles existants afin de faciliter la soumission précise de cette exigence.
- R60.** Le rapport Magna IV a été inclus – DSP3_20-0448 A3121-63 - Lake Louise WWTP - CEC Review Report- Rev.0.
- Q61.** Le dessin 1B.G0-03 indique un drain non dimensionné reliant le compacteur-laveur à un autre tuyau d'évacuation, mais nous ne trouvons pas ces tuyaux sur les séries M ou P. Veuillez préciser ce qui est exigé.
- R61.** La taille du drain est laissée à l'appréciation du fournisseur. La clause 2.6.7 de la section 44 43 33.11 spécifie un raccord de vidange de 75 mm minimum, en acier inoxydable de type 316L.
- Q62.** Concernant le dessin 1B.G0-05,
- a) veuillez préciser quelle partie fournit les deux variateurs de fréquence (VFD) notés « par l'APC » ainsi que les caractéristiques physiques et électriques de ces composants si l'entrepreneur doit les fournir.
- R62a)** L'APC fournira les nouveaux variateurs de fréquence. Cependant, il est pertinent d'effectuer un examen complet des caractéristiques des moteurs de ventilateur existants associé à un examen des caractéristiques des variateurs de fréquence pour en assurer la compatibilité.
- b) On note un indicateur de pression (PI) sur le collecteur du ventilateur existant. Veuillez fournir un détail.
- R62b)** Consultez les détails du 04-PIT-01 dans la fiche technique de la section 40 70 03.
- Q63.** Concernant le dessin 2.A1-01, le tableau des finitions des pièces nécessite quelques précisions supplémentaires. Il semble que toutes les pièces, à l'exception de l'espace vide (12.2) et de l'atelier (14), doivent recevoir de nouveaux plafonds en plaques de plâtre. Veuillez confirmer que l'intention est d'avoir tous les plafonds existants finis avec deux couches de plaques de plâtre pour correspondre à la nouvelle construction.
- R63.** Le tableau des finitions des pièces est exact. Deux couches de panneaux de gypse sont nécessaires, comme l'indiquent les dessins.
-

- Q64.** Le détail 2 du dessin 2.A1-02 illustre la trappe « H20 » dans la passerelle couverte. Cette trappe ne figure pas dans le tableau du dessin 2.A1-01. Veuillez fournir les dimensions de cette trappe.
- R64.** La trappe H20 n'existe pas. Aucune trappe n'est nécessaire à cet endroit.
- Q65.** Concernant la Note 2 du dessin 3.E1-01, veuillez préciser si le câblage, les conduits et les boîtes de jonction (JB) existantes sont actuellement conformes aux exigences du CEC et de la région. Si un remplacement est nécessaire, veuillez préciser les matériaux existants utilisés, les quantités et les améliorations nécessaires pour rendre l'installation conforme aux normes CEC.
- R65.** Tout le câblage, les conduits et les boîtes de jonction nouveaux et existants devront répondre aux exigences du CEC et aux exigences en matière de classification (zone dangereuse) selon les dessins.
- Q66.** Dans le dessin 3.S4-01, le détail 5 renvoie aux détails typiques du dessin 8.S4-05. Ce dessin semble être absent de l'ensemble des dessins. Veuillez nous fournir un dessin type ou une spécification pour ces nouvelles trappes.
- R66.** Reportez-vous aux détails relatifs aux trappes présentés dans le dessin 8.S4-01. La référence sera mise à jour dans le dessin émis pour construction.
- Q67.** Concernant le dessin 3.P2-01, veuillez confirmer les détails exacts.
- a) Ce dessin indique une capsule à vis sur l'orifice d'échantillonnage, alors que le dessin 3.P2-02 prévoit plutôt une capsule à charnière à encliqueter.
- R67a)** Veuillez fournir des capsules à charnière à encliqueter.
- b) Le détail 5 du dessin 8.P4-03 illustre un orifice d'échantillonnage, mais le détail concerne plutôt un soufflet d'expansion.
- R67b)** Remplacer le titre du détail 5 du dessin 8.P4-03 par 5| PROCESS AIR EXPANSION JOINT
Remplacer le titre du détail 6 du dessin 8.P4-03 par 6| AIR RELEASE, SAMPLE AND DRAIN
CONN.
- Q68.** Dans le dessin 6.P2-02, les notes générales exigent que TOUTE la tuyauterie soit remplacée par une tuyauterie en acier inoxydable. Aucun détail n'est fourni pour cette tuyauterie, p. ex., les événements, le trop-plein et les petits orifices. Veuillez préciser la quantité, les dimensions, etc. de la tuyauterie et des raccords à remplacer.
- R68.**
- Supprimer les notes : REPLACE ALL PIPING WITH SS PIPES, VALVES AND HDPE PIPES. LENGTH AND SIZE SAME AS EXISTING.
 - Remplacer par : REPLACE EX ALUM TRANSFER PIPING. REPLACE ALL METALLIC PIPE AND FITTINGS WITH SCH 40 STAINLESS STEEL 316 PIPES AND FITTINGS; REPLACE ALL VALVES AS PER DETAILS BV01 OF SECTION 40 92 13.01 WITH SS316 BALLS. REPLACE EXISTING HOSE WITH UHMW-PE HOSE, RATED FOR 250 PSI, DEF TRANSFER HOSE BY CONTINENTAL CONTITECH OR APPROVED EQUAL; LENGTH AND SIZE TO MATCH EXISTING. CONNECT THE NEW ALUM HOSE TO THE NEW ALUM TRANSFER PUMP DISCHARGE LINE AS SHOWN IN DRAWING 6.P2-02, SECTION A WITH S 316L CAMLOCK FITTINGS.
- Q69.** Dans le dessin 7.P4-01,
- a) on remarque ce qui semble être deux dispositifs sur des manchettes à bride, l'un avant le manomètre, avant le ventilateur, l'autre après le manomètre, après le ventilateur. Veuillez préciser de quoi il s'agit.
- R69a)** Les deux dispositifs sont les volets de régulation du volume en plastique renforcé de fibre de verre (PRF), conformément à la clause 2.6.2.8 de la section 44 31 31.
- b) Il y a deux transitions de part et d'autre du ventilateur. Avez-vous besoin de volets en PRF comme l'indique l'Article 2.6.2.8 de la section 44 31 31?
-

R69b) Oui. Les volets de régulation du volume en PRF sont requis conformément à l'Article 2.6.2.8 de la section 44 31 31.

- c) Il n'y a ni silencieux ni enceinte d'insonorisation d'illustrés; avez-vous besoin de l'un ou l'autre, comme l'indique l'Article 2.6.2.10 de la section 44 31 31?

R69c) Il incombe au fournisseur de fournir des dispositifs et des mesures d'atténuation du bruit, y compris des enceintes de ventilateurs et des silencieux pour maintenir le niveau de pression acoustique à 68 dB(A) ou moins, mesuré à 1,0 m du biofiltre percolateur.

D. Modification du dossier d'appel d'offres

1) DOCUMENTS AJOUTÉS

Magna IV report

Ajouter : DSP3_20-0448 A3121-63 - Lake Louise WWTP - CEC Review Report- Rev.0

2) SPECIFICATIONS

Dans : Section 40 23 19.02, Table in Page 6 of 11

Supprimer : BV01

Remplacer par : BV03 for Ball valve <75 mm.

Supprimer : "BV03, BV05 (Note 3)"

Remplacer par : "BV01"

Dans : Section 40 23 19.02, Page 10 of 11

Supprimer : Note 1

3) Dessin

Dans : 8.P4-03, detail 5 title

Supprimer : the title of Detail 5 of drawing 8.P4-03

Remplacer par : 5| PROCESS AIR EXPANSION JOINT

Dans : the title of Detail 6 of drawing 8.P4-03

Remplacer par : 6| AIR RELEASE, SAMPLE AND DRAIN CONN.

Dans : 6.P2-02, General Notes

Supprimer : Replace all piping with ss pipes, valves and hdpe pipes. Lenth and size same as existing.

Remplacer par : Replace ex alum transfer piping. Replace all metallic pipe and fittings with sch 40 stainless steel 316 pipes and fittings; replace all valves as per details bv01 of section 40 92 13.01 with ss316 balls. Replace existing hose with uhmw-pe hose, rated for 250 psi, def transfer hose by continental contitech or approved equal; length and size to match existing. Connect the new alum hose to the new alum tranfer pump discharge line as shown in drawing 6.p2-02, section a with s 316l camlock fittings.

E. Appendice 1 - formulaire de prix combinés

Le point 4.6.5 a été supprimé :

Solicitation No. - N° de l'invitation
5P420-20-0448/A

Amd. No. - N° de la modif.
003

Autorité contractante
Rebecca Chen

Client Ref. No. - N° de réf. du client
1480

File Name - Nom du dossier
Remise en état de la station d'épuration des eaux usées de Lake Louise – Parc
national Banff

4.6.5 b)	Division 01 Division 22	Urinoir (robinet de chasse ou sans eau)	Chacun	1	\$	\$
-------------	----------------------------	--	--------	---	----	----

On demande aux soumissionnaires d'effectuer ce changement comme il se doit. S'il n'a pas été fait dans la soumission, l'État le fera au nom du soumissionnaire et se servira du prix unitaire fourni pour obtenir le prix calculé total correct.

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.